

ENTRE

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_, responsable légale de \_\_\_\_\_ (enfant) né (e) le  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Et  
Madame CHEVALLEREAU Noémie, directrice adjointe de l'association Pitchounes et Ratatouille en charge des ACM,  
Et  
Madame Sabrina BERDAYES, présidente de l'association AMBIANCE DANSE.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

➤ **ARTICLE 1 : INSCRIPTION A L'ACTIVITÉ SUIVANTE**

Nous validons par cette convention avoir inscrit notre enfant cité ci-dessus à l'activité de **danse**.  
Son/ses créneaux d'activité sont :

1. Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi - *entourer votre choix*
  - a. De \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_
  - b. Lieu : \_\_\_\_\_
  
2. Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi - *entourer votre choix*
  - a. De \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_
  - b. Lieu : \_\_\_\_\_
  
3. Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi - *entourer votre choix*
  - a. De \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_
  - b. Lieu : \_\_\_\_\_

➤ **ARTICLE 2 : DÉCHARGE L'ASSOCIATION PITCHOUNES ET RATATOUILLE**

À la suite du détail de ces créneaux, j'autorise, en tant que parent ou responsable légal de mon enfant cité ci-dessus, à quitter l'établissement pour toute l'année scolaire 2025-2026 selon les créneaux précités.

RETOUR : *entourer votre choix*

- a- Mon enfant ne reviendra pas à l'accueil « Pitchounes et Ratatouille » à la suite de son activité
- b- Mon enfant sera de retour à l'accueil « Pitchounes et Ratatouille » le(s) jour(s) \_\_\_\_\_ à h \_\_\_\_

ACCOMPAGNEMENT/SEUL : - *entourer votre choix*

- a- Mon enfant sera accompagné par un membre de l'association AMBIANCE DANSE
- b- Ou de \_\_\_\_\_
- c- Mon enfant partira seul.

**En dehors de la structure « Pitchounes et Ratatouille », mon enfant est sous ma responsabilité en tant que parent ou responsable légal.**

➤ **ARTICLE 3 : ABSENCE DE L'ENFANT**

Si mon enfant est absent de l'activité, je dois **impérativement** en avvertir **les 2 associations**, ceci par respect pour le personnel de ces associations qui proposent ce service gratuit et pour l'épanouissement de vos enfants.

➤ **ARTICLE 4 : CONDUITE A TENIR EN CAS D'ANNULATION DE L'ACTIVITE**

La famille et AMBIANCE DANSE doivent prévenir Pitchounes et Ratatouille de l'annulation de cette activité et de la décision à prendre concernant leur enfant. Ceci dans les meilleurs délais pour optimiser la sécurité des enfants et les responsabilités de chacun.

➤ **ARTICLE 5 : FACTURATION**

Cette possibilité de quitter « Pitchounes et ratatouille » pour se rendre à l'activité extrascolaire, demande de l'organisation et de la logistique car les enfants sont de plus en plus nombreux. Il tient à cœur à l'association « Pitchounes et Ratatouille » que vos enfants puissent avoir l'accès à ces activités extrascolaires malgré vos obligations professionnelles.

Ce service est gratuit, cependant si votre enfant doit s'absenter sur le temps de l'accueil de loisirs (petites/grandes vacances, mercredis), ce temps ne sera pas déduit de la facturation, au vu des modalités d'inscription obligatoirement en 1/2 journée.

Sur le temps de l'accueil périscolaire (après l'école), ce temps est décompté à partir de 17h20, sans un retour à « Pitchounes et ratatouille » après l'activité. Dans le cas inverse, il n'y aura pas de déduction de la facturation.

➤ **ARTICLE 6 : HABILLEMENT/DESHABILLEMENT DE L'ENFANT**

L'enfant pratiquant une activité nécessitant de se changer, Il le fera au sein de l'établissement de l'activité pratiquée, et non à Pitchounes et ratatouille

➤ **ARTICLE 7 : TRAJETS ENTRE PITCHOUNES ET L'ACTIVITE SOUHAITEE**

Ils ne s'effectueront jamais par le personnel pédagogique de chez Pitchounes et Ratatouille.

- Soit : AMBIANCE DANSE a mis en place du personnel pour réaliser ces trajets (aller et retour)
- Soit : Les responsable légaux préféré réalisé eux-mêmes ou déléguer ces trajets à une tierce personne, l'identité de celle-ci doit être citée ci-dessus (Article 2).
- Soit : vous avez pris la responsabilité, en tant que parents ou responsable légal, de laisser votre enfant partir seul (Article 2), auquel cas, il reste sous votre entière responsabilité en cas d'accident ou blessures éventuelles.

Il est précisé par ailleurs que les assurances respectives de Pitchounes et Ratatouille et l'association AMBIANCE DANSE protègent seulement les enfants de leurs activités respectives et en aucune façon des trajets de transition entre les deux activités.

A ce titre, Pitchounes et Ratatouille et AMBIANCE DANSE déclinent toute responsabilité en cas d'accident durant les trajets de transition.

➤ **ARTICLE 8 : ACCES AU PREMIER COURS DE L'ACTIVITE**

Il ne sera possible pour votre enfant d'accéder et donc de quitter la structure Pitchounes et Ratatouille.

**Si et seulement si** cette convention tripartite est complétée, signée et transmise à chacune des parties, **au moins 48 h** avant la date de l'activité.

En cas de non-respect de ces conditions, l'association « Pitchounes et Ratatouille » en partenariat avec l'association AMBIANCE DANSE, pourront suspendre cette convention.

Il sera possible d'effectuer un avenant à cette convention s'il y a des changements organisationnels, en cours d'année, selon le planning de la famille.

<p>Fait à <u>MONTAIGU VENDEE</u> Le <u>2/07/2025</u> Pour l'association « Pitchounes et Ratatouille » La directrice adjointe de l'association CHEVALLEREAU Noémie  <i>CHEVALLEREAU Noémie</i></p>	<p>Fait à <u>MONTAIGU-VENDEE</u> Le <u>02/07/2025</u> Pour l'association AMBIANCE DANSE Le présidente Sabrina BERDAYES  </p>	<p>Fait à _____ Le ___/___/___ Mr/Mme _____ Responsable légal de _____</p>
---	---	--